

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°27-2024-122

PUBLIÉ LE 2 MAI 2024

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2024-04-24-00003 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-13 portant délégation d'ordonnancement secondaire DCAT (4 pages)	Page 3
27-2024-04-24-00004 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-14 portant délégation d'ordonnancement secondaire DCL (4 pages)	Page 8
27-2024-04-24-00005 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-15 portant délégation d'ordonnancement secondaire DS (4 pages)	Page 13

Préfecture de l'Eure

27-2024-04-24-00003

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-13 portant
délégation d'ordonnancement secondaire
DCAT

**Arrêté n° DCAT – SJIPE – 2024 - 13
portant délégation d'ordonnancement secondaire**

Le préfet de l'Eure

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- L'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure sous-préfet d'Evreux ;
- l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral n°DCAT-SJIPE-2023-31 du 6 novembre 2023, portant délégation de signature en matière administrative à Estelle Bordet, directrice de la coordination de l'action territoriale et à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée, pour les fonctions d'ordonnateur secondaire, à Mme Estelle BORDET, directrice de la coordination de l'action territoriale de la préfecture de l'Eure, à effet de signer, au nom du préfet et dans la limite de ses attributions, les documents relatifs à l'exécution des dépenses (affectation, engagement, constatation ou certification du service fait, ordonnancement, ordre à payer, liquidation), dans le cadre des missions exercées dans la direction de la coordination de l'action territoriale et imputées sur les programmes listés ci-dessous :

- 112, « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »
- 119, « concours financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements »
- 135, « Cohésion des territoires »
- 147, « politique de la ville »
- 216, « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »
- 349, « Fonds pour la transformation de l'action publique »
- 354, « administration territoriale de l'Etat »
- 363, « compétitivité » option transformation numérique des territoires
- 364, « cohésion » option plan de relance inclusion numérique

ARTICLE 2 :

Mme Estelle BORDET, directrice de la coordination de l'action territoriale de la préfecture de l'Eure, est autorisée à valider dans CHORUS Formulaire des demandes d'achat ou de subvention sur le même périmètre d'exécution budgétaire, à constater ou certifier des services faits et de transmettre les ordres à payer sur CHORUS Formulaire pour les dépenses engagées.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est également accordée à Mme Estelle BORDET, aux fins de valider au niveau VH1, dans l'application CHORUS DT et pour les agents de sa direction :

- les justificatifs concernant les déplacements temporaires,
- les ordres de mission, les commandes sur marché voyageur,
- les états de frais.

ARTICLE 4 :

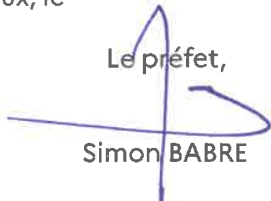
En outre, les chefs de service ou de bureau ainsi que les agents placés sous son autorité, listés en annexe sont autorisés à transcrire dans CHORUS Formulaire, les documents relatifs aux affaires pour lesquelles Mme Estelle BORDET a elle-même reçu délégation, selon la précision indiquée dans l'annexe.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 6 :

M. le secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, Mme la directrice de la coordination de l'action territoriale de la préfecture de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **24 AVR. 2024**
Le préfet,

Simon BABRE

Annexe

listant les agents autorisés à valider sur CHORUS formulaire ou DT ou signer les pièces justificatives, conduisant à une dépense.

Prénom Nom	programme	Actions déléguées
Nadir MILIANI	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Nadir MILIANI	216	Validation de la saisie engagement juridique Hors marché et des demandes de paiement dans l'outil CHORUS Formulaires
Nathalie Guillet-Le-Vourch	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Nathalie Guillet-Le-Vourch	216	Validation de la saisie engagement juridique Hors marché et des demandes de paiement dans l'outil CHORUS Formulaires
Caroline LAMBERT	216	Validation de la saisie engagement juridique Hors marché et des demandes de paiement dans l'outil CHORUS Formulaires pour les «indemnité de recours amiable» et les «frais irrépétibles»
Magali LELIEVRE	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Magali LELIEVRE	119	Validation des demandes de subventions «DPV» et certification des SF sur CHORUS formulaires
Magali LELIEVRE	147	Validation des demandes de subventions «politique de la ville» et certification des SF sur CHORUS formulaires et sur GISPRO
Rosan PALMISTE	119 -147	Saisie et Validation des demandes de subventions «DPV» et constatation des SF sur CHORUS formulaires
Marie-Laure PARIS	119 - 147	Saisie et Validation des demandes de subventions «DPV» et constatation des SF sur CHORUS Formulaires
Adélaïde FOUCHARD	112 – 135 – 349 - 363 - 364	Saisie et Validation des demandes de subventions et constatation des SF sur CHORUS formulaires

Le préfet,

24 avril 2024

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2024-04-24-00004

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-14 portant
délégation d'ordonnancement secondaire DCL



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
de l'action territoriale

Arrêté n° DCAT – SJIPE – 2024 - 14 portant délégation d'ordonnancement secondaire

Le préfet de l'Eure

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- L'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure sous-préfet d'Évreux ;
- l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-28 du 2 novembre 2023, portant délégation de signature en matière administrative à M. Antoine LEMALLIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité et à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée, pour les fonctions d'ordonnateur secondaire, à M. Antoine LEMALLIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de l'Eure, à effet de signer, au nom du préfet et dans la limite de ses attributions, les documents relatifs à l'exécution des dépenses (affectation, engagement, constatation ou certification du service fait, ordonnancement, ordre à payer, liquidation) dans le cadre des missions exercées dans la direction de la citoyenneté et de la légalité et imputées sur les programmes listés ci dessous :

119, « concours financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements »

122, « concours spécifiques et administration – action 1 Aide exceptionnelle aux collectivités territoriales»

232, « vie politique, culturelle et associative »

354 « administration générale et territoriale de l'Etat »

380, « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires »

754, « contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières - action 1»

ARTICLE 2 :

M. Antoine LEMALLIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de l'Eure, est autorisé à valider dans CHORUS Formulaire des demandes d'achat ou de subvention sur le même périmètre d'exécution budgétaire et à constater ou certifier des services faits et de transmettre les ordres à payer sur CHORUS Formulaire pour les dépenses engagées.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est également accordée à M. Antoine LEMALLIER, aux fins de valider au niveau VH1, dans l'application CHORUS DT et pour les agents de sa direction :

- les justificatifs concernant les déplacements temporaires,
- les ordres de mission, les commandes sur marché voyageur,
- les états de frais.

ARTICLE 4 :


En outre, les cheffes de bureau et agents placés sous son autorité, listés en annexe sont autorisés à transcrire dans CHORUS Formulaire les documents relatifs aux affaires pour lesquelles M. Antoine LEMALLIER a lui-même reçu délégation, selon la précision indiquée dans l'annexe.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 6 :

M. le secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, M. le directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **24 AVR. 2024**
Le préfet,

Simon BABRE

Annexe

listant les agents autorisés à valider sur CHORUS formulaires ou DT ou signer les pièces justificatives, conduisant à une dépense.

Prénom Nom	programme	Actions déléguées
Antoine LEMALLIER	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Emmanuelle BERTHON	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
	754	Saisie et validation des dotations de fonctionnement « amendes de police » sur CHORUS Formulaires
	119	Saisie et validation des dotations de fonctionnement sur CHORUS Formulaires (IRPM, DGD, dotation de biodiversité, DTS) Validation des demandes de subventions «DETR» et « DSIL » et certification du service fait sur CHORUS Formulaires
	122	Saisie et validation de la dotation de fonctionnement « prime des personnels des centres de santé» sur CHORUS Formulaires
	380	Saisie et Validation des demandes de subventions «fond vert» et constatation des SF sur CHORUS Formulaires
Jessica PLACIDE	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
	754	Saisie et validation des dotations de fonctionnement « amendes de police » sur CHORUS Formulaires
	119	Saisie et validation des dotations de fonctionnement sur CHORUS Formulaires (IRPM, DGD, dotation de biodiversité, DTS)
	122	Saisie et validation de la dotation de fonctionnement « prime des personnels des centres de santé» sur CHORUS Formulaires
	380	Saisie et Validation des demandes de subventions «fond vert» et constatation des SF sur CHORUS Formulaires
Aline JEZO	119	Saisie et validation des demandes de subventions « DETR» et « DSIL » sur CHORUS Formulaires constatation des SF
	380	Saisie et Validation des demandes de subventions «fond vert» et constatation des SF sur CHORUS Formulaires

Chantal LILLE	232	Validation des demandes d 'achat « élection» sur CHORUS Formulaire certification des SF
	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Sandrine LEBRETON-DUVAL	232	Saisie et Validation des demandes d 'achat «élection» et constatation des SF sur CHORUS Formulaire
	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Cécile BIENVENUE	232	Saisie et Validation des demandes d 'achat «élection» et constatation des SF sur CHORUS Formulaire

Jean-Paul LESADE	119	Saisie et Validation des demandes de subventions« DETR» et «DSIL» et constatation des SF sur CHORUS Formulaire
	380	Saisie et Validation des demandes de subventions «fond vert» et constatation des SF CHORUS Formulaire
Marjolaine BELLANGER	232	Saisie et Validation des demandes d 'achat «élection» et constatation des SF sur CHORUS Formulaire

Patricia CHOPLIN	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
------------------	-----	--

Nicholas ISVELIN	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Pierre BOURCIER	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT

24 AVR. 2024

Le préfet,

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2024-04-24-00005

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-15 portant
délégation d ordonnancement secondaire DS

**Arrêté n° DCAT – SJIPE – 2024 - 15
portant délégation d'ordonnancement secondaire**

Le préfet de l'Eure

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- L'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure sous-préfet d'Evreux ;
- l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2023-34 du 17 novembre 2023, portant délégation de signature à M. Laurent Mabire directeur des sécurités et à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs.

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée, pour les fonctions d'ordonnateur secondaire, à M. Laurent MABIRE, directeur des sécurités de la préfecture de l'Eure, à effet de signer, au nom du préfet et dans la limite de ses attributions, les documents relatifs à l'exécution des dépenses (affectation, engagement, constatation ou certification du service fait, ordonnancement, ordre à payer, liquidation), dans le cadre des missions exercées dans la direction des sécurités et imputées sur les programmes listés ci dessous :

129, « coordination du travail gouvernemental – crédit MILDECA DILCRA»

181, « prévention des risques »

207, « sécurité et éducation routières »

216, « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur - crédit FIPD»

354, « fonctionnement »

ARTICLE 2 :

M. Laurent MABIRE, directeur des sécurités de la préfecture de l'Eure, est autorisé à valider dans CHORUS Formulaire des demandes d'achat ou de subvention sur le même périmètre d'exécution budgétaire et à constater ou certifier des services faits et de transmettre les ordres à payer sur CHORUS Formulaire pour les dépenses engagées.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est également accordée à M. Laurent MABIRE, aux fins de valider au niveau VH1, dans l'application CHORUS DT et pour les agents de sa direction :

- les justificatifs concernant les déplacements temporaires
- les ordres de mission, les commandes sur marché voyageur,
- les états de frais.

ARTICLE 4 :

En outre, les chefs de service ou de bureau ainsi que les agents placés sous son autorité, listés en annexe sont autorisés à transcrire dans CHORUS Formulaire, les documents relatifs aux affaires pour lesquelles M. Laurent MABIRE a lui-même reçu délégation, selon la précision indiquée dans l'annexe.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toute disposition contraire à celui-ci.

ARTICLE 6 :

M. le secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, M. le directeur des sécurités de la préfecture de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le

24 AVR. 2024

Le préfet,


Simon BABRE

Annexe

listant les agents autorisés à valider sur CHORUS formulaires ou DT ou signer les pièces justificatives, conduisant à une dépense.

Nom Prénom	programme	Actions déléguées
Olivier FLIECX	354	Signature des bons de commande ou devis , les certificats administratifs d'achat (Usage carte achat)
Olivier FLIECX	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Candice MALLET	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Nicolas D'ANGELO	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Antoine FOUQUET	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Nicolas D'ANGELO	129 - 216	Validation des demandes de subventions FIPD ou MIDELCA et certification du service fait sur CHORUS formulaires
Antoine FOUQUET	129- 216	Validation des demandes de subventions FIPD ou MIDELCA et certification du service fait sur CHORUS formulaires
Annie DUBOIS-AUFRERE	129	Validation des demandes de subventions « FIPD » sur CHORUS formulaires constatation des SF
Lucile GIRARD	129	Validation des demandes de subventions « FIPD » sur CHORUS formulaires constatation des SF
Isabelle RAULT	129	Validation des demandes de subventions « FIPD » sur CHORUS formulaires constatation des SF
Stéphanie ROUVRE	129	Validation des demandes de subventions « FIPD » sur CHORUS formulaires constatation des SF
Jules PIETRZAK	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Stéphanie BRELOT	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Jules PIETRZAK	207	Validation des demandes d'achat ou de subventions «sécurité routière» et certification du service fait sur CHORUS formulaires
Stéphanie BRELOT	207	Saisie et Validation des demandes d'achat ou de subventions «sécurité routière» et certification du service fait sur CHORUS formulaires
Justine PARISSEAU	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT
Marion VERNIER	354	Validation frais déplacement sur CHORUS DT

Le préfet,

24

Simon BABRE

